

OXYMORE EVEREST AHU (CTA)

ALLEZ ENCORE PLUS HAUT

REF: OEVEC

-  **Traitement jusqu'à 3000 m3/h (1)**
-  **Purification : jusqu'à 370 gr de COV / jour(2)**
-  **Média : ULTIMATE Charbon Actif + Tio² auto-régénérant**
-  **UV 55 de 55W**
-  **Filtre OXYMORE PARTICULE F7 (en option)**
-  **Perte de charge de moins de 100 Pa**
-  **Maintenance 1 fois par an (3)**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Alimentation et puissance : **220V – 220W**

Lampe : **4 x 55W**

Conception : **Tôle Galvanisée**

Dimensions (H x L x P) : **638 x 507 x 605 mm**

Poids : **35 kg**

Couleurs : **Inox**

Câblerie: **câble prise électrique EU**



FABRIQUÉ EN FRANCE

PRÉSENTATION

L'OXYMORE Everest version AHU est le premier caisson de purification d'air professionnel gainable incluant la technologie de photocatalyse OXYMORE EVEREST. Un dispositif unique au monde, intégrable facilement sur les gaines de ventilation dès la sortie de Centrale de Traitement de l'Air (CTA).

Empruntant des dimensions universelles, il s'adapte à toutes les configurations aérauliques pour purifier tout ou partie du flux d'air.*

Pas de filtres à changer, avec une approche durable pour purifier l'air que l'on respire en continu, à l'échelle d'un bâtiment.

L'air de rien, ça change tout.

* Pour les systèmes de ventilation spécifiques, un adaptateur est disponible.

CONTENU DU COFFRET

1 purificateur OXYMORE EVEREST AHU (CTA)

4 lampes OXYMORE UV 55

2 médias OXYMORE ULTIMATE

1 cordon d'alimentation

1 livret d'instructions d'utilisation

1 filtre OXYMORE PARTICULE F7 (EN OPTION)

GARANTIE ET CERTIFICATIONS

- ▶ Garantie 3 ans pièces et main d'œuvre hors consommables. SAV en France.(2)
- ▶ Conception et Fabrication Françaises, certification : CE
- ▶ Système breveté certifié AFNOR conforme à la norme NF EN60335-1, Directives 2014/35/EU et 2006/42/CE Les tests ont été réalisés conformément aux normes XP-B44-013 et PR NF EN 16846-1
- ▶ Dispositif répondant aux décrets Français QAI 2015-1926 du 30 décembre 2015 et 2015-1000 du 17 août 2015, portant sur les exigences en matière de qualité de l'air intérieur.

(1) Donnée à titre indicative, débit maximal...

(2) Sous réserve d'une utilisation conforme aux recommandations d'utilisation et un changement régulier du filtre poussière (à saturation) pour protéger la chambre de purification et garantir sa durabilité.

(3) La durée de vie d'une lampe UV est garantie pour une utilisation de 10 000 heures. Au-delà, elle ne s'éteint pas mais elle perd progressivement sa puissance de rayonnement.